



Attestation - liens familiaux

Afin d'assurer la saine administration des exceptions familiales prévues à la réglementation, la Fédération a le devoir de s'assurer de l'identification des individus déclarant des liens de parenté entre eux. Le présent formulaire a cette fonction. Il sera conservé au dossier des personnes qui y sont identifiées et servira de référence chaque fois que la Fédération aura à confirmer un lien de parenté.

Je _____
Nom complet du déclarant (en lettres moulées)

Domicilié(e) au _____
No, rue, appartement, ville/municipalité, code postal

Atteste que

Nom des membres de la famille (nom, prénom)	Est... (Indiquez le lien de parenté* avec le déclarant - voir définition de la famille)	Domicilié(e) au (adresse complète)	N° de téléphone

* Si conjoint de fait, indiquez le nombre d'années d'union et si moins de 5 ans, indiquez si un enfant est né de votre union

Je déclare que les renseignements fournis dans ce document sont complets et vrais. Je comprends également que ce document, une fois rempli et signé, fait partie de mon dossier et qu'il servira à valider les informations sur ma famille.

Signature du déclarant

En foi de quoi, j'ai signé à _____, ce _____

Affirmation solennelle

L'affirmation solennelle doit être reçue et signée par une personne habilitée à recevoir les serments. Si cette personne n'est pas avocat, notaire ou juge, il y a lieu d'inscrire le nom du district judiciaire pour lequel elle a été nommée ou son matricule de commissaire à l'assermentation. **L'affirmation solennelle doit être signée à une date identique ou postérieure à celle de la présente déclaration.**

Affirmé solennellement devant moi à _____ le _____
Localité Jour/Mois/Année

Signature du commissaire à l'assermentation

District judiciaire _____

N° matricule du commissaire à l'assermentation _____

Article 21.3

« conjoint de fait », une personne qui fait vie commune avec une autre, lesquelles se présentent publiquement comme un couple et sont les parents d'un enfant ou, s'ils n'ont pas d'enfant, qui font vie commune depuis au moins 5 ans;

« famille immédiate », le frère, la sœur, l'époux, l'épouse, le conjoint de fait du titulaire ou de la personne réputée détenir le quota et ses ascendants et descendants en ligne directe au premier degré ainsi que leur époux, épouse ou conjoint de fait et, lorsqu'il s'agit d'une personne morale ou d'une société, le frère, la sœur, l'époux, l'épouse, le conjoint de fait, les ascendants et descendants en ligne directe au premier degré ainsi que leur époux, épouse ou conjoint de fait de tous les actionnaires, sociétaires ou copropriétaires indivis de la personne morale ou de la société titulaire de quota ou réputée détenir celui-ci.

Le déclarant ne peut agir comme commissaire à l'assermentation.